



**Résumé non nominatif d'une décision de sanction administrative en
matière de délit d'initié
(24 06 2005)**

Dans cette affaire, le comité de direction a infligé une amende administrative de 58.500 euros à une personne qui était impliquée, à titre professionnel, dans un dossier d'offre publique d'acquisition (2004) et qui avait malgré tout acheté des actions de la société visée juste avant que ne soit rendu public le lancement d'une contre-offre. Les faits imputés à une personne qui lui était liée n'ont en revanche pas été retenus par le comité de direction, celui-ci les jugeant insuffisamment étayés. Il n'a pas été interjeté appel de cette décision.